

2015-04-045-DR/FIN

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

OBJET: SUBVENTION POUR PROJET EXCEPTIONNEL – AMICALE DE CHATEAUBRIANT-VOVES-ROUILLE-AINCOURT POUR LA RENOVATION DU LIEU DE MEMOIRE DU CAMP DES FUSILLES DE LA SABLIERE A CHATEAUBRIANT

L'an deux mille quinze, le seize avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETARE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2015-04-045-DR/FIN - SUBVENTION POUR PROJET EXCEPTIONNEL : AMICALE DE CHATEAUBRIANT VOVES-ROUILLE-AINCOURT POUR LA RENOVATION DU LIEU DE MEMOIRE DU CAMP DES FUSILLES DE LA SABLIERE A CHATEAUBRIANT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale Chateaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt.

Cette subvention à pour objectif de soutenir le projet de rénovation du lieu de mémoire de la résistance « Carrière des fusillés-Parcours mémorial des fusillés du 22 octobre 1941 ».

Cette rénovation prévoit l'aménagement paysager et notamment la mise aux normes de l'accessibilité, la rénovation et l'actualisation du parcours mémoriel, ainsi que la restauration des alvéoles du monument.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande présentée par l'Amicale Chateaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'Amicale Chateaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 euros (cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2015.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 avril 2015

Le Maire

